

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 31 janvier 2011 à 20h15**

#### **Présents**

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, **Véronique CHRISTE (présidente)**, Hervé DESPLAND, Bernard GRUSON, Christophe IMHOOS, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Florence SCHMITZ, Michèle STALDER, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, Cyril de UTHEMANN, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

#### **Excusés**

Conseil municipal : Daniel RINALDI

Exécutif : M. Emmanuel FOËX, adjoint

\* \* \*

Mme la présidente ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010**

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. Communications du Maire et des Adjoints**

- Mme le Maire :
  - M. FOËX a eu un accident de ski en haute montagne, raison pour laquelle il est excusé ce soir.

- L'enquête publique concernant le déclassement pour le projet d'immeubles à la route de Meinier n'a pas fait l'objet d'oppositions.
- Le concours sera bientôt ouvert. Le jury se réunira demain 1<sup>er</sup> février.
- Les travaux de réfection de la mairie vont débiter au mois de mars. Nous allons devoir déménager tout le rez-de-chaussée du bâtiment et une partie du premier étage (réception).
- La procédure d'autorisation de construire pour les conteneurs terriers de la route de Choulex est en cours.
- Notre APM a surpris deux jeunes filles du voyage dans le quartier du Moulanaï . Elles ont été remises à la police, puis déférées à la police des mineurs, car elles avaient commis de nombreux cambriolages.
- J'ai assisté à une séance de l'Agglomération franco-valdo-genevoise concernant le PACA (anciennement lignes directrices) du Bas-Chablais. Vandœuvres se situe entre deux axes : celui qui longe le lac en passant par Collonge et celui qui part en direction de Bons-en-Chablais et Thonon. Vandœuvres se trouve dans un pôle de verdure et des couloirs biologiques situés entre les deux, mais le trafic va tôt ou tard se déverser à travers notre commune. 12 hectares de zone artisanale et des logements pour 7'000 habitants sont prévus dans le secteur de la Pallanterie. Il faut donc rester très attentif à ce qui se passe autour et en amont de chez nous. Les trois leitmotifs de l'Agglo sont compact, multipolaire et vert. Cela signifie qu'il y a des pôles dans lesquels doit se concentrer le développement et qu'entre ces pôles, il faut protéger les espaces verts.
- Un autre PACA est le PACA Annemasse, qui comprend notamment l'Axe Frontenex, reliant la gare des Eaux-Vives aux Communaux d'Ambilly, avec un trolleybus. Cet axe nous concerne également, car il passe aussi tout près de notre commune (Jean-Jacques-Rigaud/Mirany).
- J'assiste à toutes ces séances (dans la mesure de mes possibilités), car même si Vandœuvres n'est pas directement concernée, elle en sentira les effets connexes.
- L'ACG est devenue une corporation de droit public la semaine dernière. Cela lui permet d'accorder des droits démocratiques et augmente la transparence de certaines de ses décisions vis-à-vis des conseils municipaux, notamment les engagements financiers.
- Mme le Maire : des bruits ont couru que nous n'avions plus de camion de pompier sur la commune, or nous avons toujours le Mercedes. C'est l'ancien camion qui était en révision et nous allons bientôt pouvoir utiliser le nouveau.
- Mme la présidente : la Constituante organise des tournées d'information dans le cadre de sa campagne de consultation. Vous pourrez y assister le 5 février devant le magasin Manor de Vésenaz ou le 9 mars à l'occasion d'une soirée organisée à Chêne-Bougeries.
- Mme le Maire : d'autres soirées sont organisées ailleurs dans le canton, si ces dates ne vous conviennent pas. Un sondage est en cours auprès de 1'000 personnes. Plus de 600 associations sont priées de remplir le questionnaire. Profitez de vous exprimer ! En tant qu'élus, vous avez une responsabilité supplémentaire.
- M. E. PRADERVAND : il a été question du laxisme d'un expert, dans le dossier de la maison Bianchi, qui est aussi membre du jury du concours. Ne devrions-nous pas lui annoncer qu'il est évincé.
- Mme le Maire : c'est fait. nous avons décidé de nous séparer de cet expert, qui s'est contenté, après les délais convenus avec lui pour la remise de son rapport, de nous mettre en copie d'un message adressé à l'autre expert. À ce jour, nous n'avons toujours rien reçu ! Il a été remplacé dans le jury.

### 3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

#### *Comptes-rendus des commissions*

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

#### **a) Bâtiments, feu et sécurité**

*(Rapporteur : Mme CHRISTE)*

La commission s'est réunie le 24 janvier 2011.

- Un seul sujet, la Maison Bianchi et le référendum.
- Finalement, sans nouvelles du rapport d'experts sur les aspects économiques et financiers du projet de maison d'étudiants, MM. Jean-Michel RONSSE et Thierry de HAAN, qui ont été sollicités plusieurs fois, la commission a décidé, dans sa majorité, d'annuler l'ancienne délibération et d'en refaire une pour le prochain conseil municipal du 31 janvier.
- Même Hervé DESPLAND, président de la commission, farouchement opposé à l'annulation du projet de maison d'étudiants, a admis qu'il pouvait étayer l'aspect social, l'aspect politique et l'aspect technique, avec la réversibilité du projet, mais que sans l'appui d'experts financiers prêts à expliquer le projet, « nous étions dans une mauvaise posture. »
- Cyril de UTHEMAN voulait présenter un contre-projet, mais on ne peut pas le faire dans le cadre d'un référendum.
- Finalement, dans le but de dépassionner le débat et faute de rapport financier avant le délai légal, il a été décidé par 5 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, de préavisier l'annulation de la délibération du 13 septembre 2010 ouvrant un crédit d'engagement de F 3 500 000 destiné aux travaux de transformation de l'immeuble, propriété de la commune de Vandœuvre, sis 2 chemin du Manoret, en logements pour étudiants.
- La rédaction en a été confiée au triumvirat Christophe IMHOOS, Catherine KUFFER, Véronique CHRISTE.

#### **Divers**

- L'inauguration du camion de pompiers aura lieu ce printemps.
- La commission regrette que cela n'ait pas lieu avant les élections.
- En raison des 9 démissions de pompiers de ces quatre dernières années, la commission a demandé à Mme le Maire de reprendre chaque démission pour examiner cela sur une période de dix ans, afin d'analyser le pourquoi d'une telle démarche.
- D'autre part vous avez reçu un sondage Doodle pour une démonstration sur l'utilisation des défibrillateurs. Nous aurions préféré un cours pour avoir le droit de les utiliser, à organiser avec Mme GOURDOU-LABOURDETTE.
- M. TERRIER : nous nous déculottons devant des référendaires. Je n'étais pas forcément un grand défenseur de ce projet, mais pas un opposant non plus. Il y a une question de principe : soit le projet était bon et l'on va jusqu'au bout, on se bat, soit il était mauvais et il n'avait pas à faire l'objet d'une délibération. Je me demande pourquoi nous avons besoin

d'avis d'experts après le dépôt du référendum. Nous avons vendu un terrain de la commune car nous avons besoin de liquidités pour rénover la maison Bianchi. On nous a forcé la main en ce sens. Aujourd'hui, le financement n'est plus clair et nous avons besoin d'avis d'experts. Il faut réfléchir à ce projet : soit il est vraiment bon (arguments sociaux, réversibilité, pas grand-chose d'autre à faire), soit il faut qu'on nous dise ce que nous pouvons faire d'autre. Je n'arrive pas à comprendre la commission, à part la crainte des référendaires en année électorale. Je regrette que l'on n'ait pas le courage politique d'aller jusqu'au bout.

- M. IMHOOS : je précise que je suis l'un des auteurs du projet de délibération qui vous est soumis ce soir, mais ce qui y figure ne reflète pas mes positions. Je qualifie cette délibération d'électoraliste. Je suis pour le débat politique. Le débat doit se faire maintenant. Il y a des éléments pour défendre ce projet. Il y a une vision sociale et une vision économique. Nous avons les moyens d'aller devant les référendaires.
- M. BENOIT : je suis toujours opposé au fait d'annuler cette délibération. Nous avons en majorité considéré ce projet comme un projet social d'avenir. Je continue à le soutenir. La volonté d'annuler le projet est à mon avis le reflet d'une peur politique. Avoir le courage de notre décision aurait été sain politiquement. Nous montrons que nous ne sommes pas sûrs de ce que nous faisons.
- M. DESPLAND : en tant que président de la commission, et personnellement, je reste favorable au projet de maison d'étudiants, comme je l'ai toujours été. Je regrette que nous ne nous soyons pas donné les moyens de défendre ce projet devant la population, c'est ce qui nous manque maintenant. C'était un projet certes téméraire, mais pas utopique. Ce retrait ressemble à une dérobade électoraliste et j'aurais davantage accepté un verdict populaire. Je me vois mal défendre maintenant un projet d'habitation qui coûterait plus cher et ne serait pas réversible, même si c'est le point 4 des auteurs du référendum et là je pense que nous acheminons plutôt vers le point 5, qui préconise la vente du bâtiment. Je n'ai pas d'état d'âme par rapport à cela, mais ce n'est pas, me semble-t-il, dans les objectifs de la majorité d'entre vous.
- M. MULLER : j'ai été très surpris à la lecture du rapport de commission. Je vais dans le sens de M. TERRIER. On fait peu cas de l'aspect démocratique du projet, dans lequel l'exécutif a mis beaucoup de temps et d'énergie pour nous convaincre. Et maintenant, pour un simple rapport relatif à l'aspect économique et financier du projet, qui n'est pas prêt dans les délais, et pour des raisons électoralistes et politiques, vous vous masquez derrière un nouveau projet que vous voulez faire passer. Les électeurs ne vont pas se rendre compte de tous ces aspects-là. Nous aurions très bien pu défendre ce projet et le faire passer lors du référendum. Si nous lançons un nouveau projet, d'autres difficultés vont surgir, notamment financières, ce qui constituait l'un des arguments des référendaires, et nous risquons un nouveau référendum. Je vous encourage à ne pas aller dans ce sens-là et à affronter ce référendum. Nous pouvons trouver un expert financier qui pourra nous rendre un rapport rapidement.
- M. GRUSON : le résultat final de ce soir m'est complètement égal. Ce n'est pas une question de courage, s'obstiner c'est de l'orgueil. Mais depuis le début, ma position n'a pas changé : il n'y a pas de plan financier clair sur ce projet. Les bons projets sociaux sont ceux qui sont économiquement bien argumentés. Celui-ci ne l'est pas. Je trouve consternant qu'il faille arriver à quelques semaines de la votation pour que les experts financiers mandatés par l'exécutif rendent un rapport et qu'aujourd'hui vous appeliez à la confirmation d'un crédit, sans le rapport économique.
- M. de TOLEDO : je comprends le conseil actuel dans sa perplexité. Vous avez hérité d'une situation qui n'a pas été votre décision. La décision d'achat de ce bâtiment, à l'époque, était une erreur. Nous ne savions ce que nous allions en faire et au fur et à

mesure nous nous sommes rendu compte que tout ce que nous pouvions y faire, le moindre projet qui pouvait avoir la moindre rentabilité, était condamné, vu que le bâtiment était pourri et que la CMNS nous a interdit d'y toucher. Vos adversaires, ce ne sont pas les référendaires, mais la CMNS, qui, de par ses contraintes, nous a obligés à prévoir un projet qui n'a pas de rentabilité. J'avais proposé que grâce à la démarche des référendaires, nous puissions poser le vrai problème en opposant le projet intéressant que nous avons développé contre la CMNS, qui nous obligeait à faire quelque chose qui n'a pas de rentabilité. J'aurais souhaité que nous puissions en faire la démonstration, afin que la population ne se prononce pas sur un faux débat (celui du référendum), mais un vrai, qui est de savoir qui, de la population ou de la CMNS, doit décider de l'aménagement d'une commune. Je ne suis pas opposé à l'annulation de la délibération et, à la limite, je reprends mon idée de céder ce bâtiment contre bons soins, en laissant la possibilité à quelqu'un d'autre d'en faire quelque chose. Je ne pense pas que ce bâtiment, avec les contraintes qui pèsent dessus, pourra jamais avoir une utilité et une rentabilité quelconques. En résumé, le conseil actuel n'est pas responsable de cette situation et la CMNS fixe des contraintes non acceptables.

- M. IMHOOS : concernant la CMNS, juridiquement, nous pouvons soit contester sa décision, avec le risque de ne pas obtenir une décision favorable, même devant les instances supérieures, soit contester son fonctionnement, mais il faut s'adresser aux autorités cantonales et faire du lobbying pour modifier éventuellement son existence, sa composition ou son fonctionnement. Je ne suis pas sûr que par rapport à nos préoccupations actuelles, ce soit dans cette voie que nous voulons nous lancer.
- Mme VERMEIL : que l'on maintienne ou que l'on annule la délibération ne changera pas l'opinion des référendaires à notre égard. Nous n'avons pas forcément besoin d'une expertise poussée sur ce projet. Les arguments économiques des référendaires ne tiennent pas. On peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. L'avantage du projet est sa réversibilité. Il est léger et facilement adaptable aux contraintes du bâtiment. J'avais l'espoir que nous pourrions convaincre la population du bien-fondé de notre projet, mais maintenant j'en doute. J'ai l'impression que nous allons perdre cette votation. Il sera difficile d'aller contre les arguments faciles des référendaires, qui font peur à la population. Il faudrait trouver un autre projet qui conserve un caractère réversible. S'opposer à la CMNS prendrait beaucoup de temps. Annuler la délibération nous donne un peu de temps. Aucun projet ne sera rentable, ce sera toujours un bâtiment au service de la commune et de la population.
- M. DESPLAND : il y a plusieurs aspects pour soutenir ce projet. Nous pouvons facilement défendre l'aspect social et l'aspect technique (réversibilité du bâtiment), c'est le rôle de la commission. Par contre, il y a l'aspect financier. Vous savez que les référendaires vont nous attaquer là-dessus et la commission des bâtiments ne peut pas défendre cet aspect-là. C'est pourquoi nous avons besoin d'experts et de calculs de rentabilité.
- Mme le Maire : je vous ai dit dès le lancement du référendum qu'il y avait deux possibilités. La volonté d'annuler la délibération n'est pas du déculottage, mais de la sagesse, de la clairvoyance, et cela montre que nous avons entendu les signes de la population. Le projet est adapté à ce bâtiment et il m'a tenu à cœur. Puisque nous devons respecter les exigences de la CMNS, ce projet me satisfaisait, notamment par son caractère social. Ceci dit, je pense que s'il n'y avait eu qu'un projet, nous serions allés jusqu'au bout, mais nous avons deux projets ayant une autorisation en force. Il me paraît raisonnable, vu les quelque 440 signatures du référendum, de dire que nous ne sommes pas là pour réaliser des projets qui nous plaisent à nous, mais pour écouter une partie de la population qui nous dit préférer l'autre projet. La principale raison qui a motivé la commission est le fait que le maillon faible, soit l'aspect financier, n'a pu être contré, vu

que nous n'avons pas reçu ce rapport d'experts, qui avait pour but de confirmer – ou non – les expertises faites avant la délibération par une régie et les architectes. Si nous avons commandé cette expertise, c'était pour répondre aux reproches des référendaires. Si nous avons fait cela dans la précipitation, c'est car le Conseil d'Etat rend son arrêté fixant la date de la votation le 9 février prochain. Nous devons nous déterminer dans ces délais. Cette maison a été acquise en 2004 pour y réaliser une crèche, mais malheureusement cela s'est avéré impossible dans ce bâtiment. Et cela aurait eu un coût encore beaucoup plus important. Là où nous aurions dû mieux faire, c'est au niveau de la communication. Si nous prenons une nouvelle décision, lorsque la CMNS rendra son nouveau préavis, nous pourrons nous y opposer, mais maintenant c'est trop tard pour la décision qu'elle a déjà prise. Une des raisons principales du changement de réflexion survenu en commission est le souhait que le projet soit développé avec beaucoup plus de communication et d'information à la population.

- M. MULLER : en nous disant qu'elle entend l'avis des quelque 440 signataires, Mme le Maire ne tient pas compte des trois autres quarts de la population. Nous savons que tous les électeurs ne vont pas voter et, surtout, qu'entre-temps nous pouvons convaincre. Les arguments sont très partagés au sein des personnes qui ont signé le référendum. Il y a des aspects financiers, d'autres liés aux nuisances par rapport aux étudiants, etc. Il y a un important travail de communication à faire et il faut affronter ce référendum.
- M. GRUSON : je soutiens Mme le Maire. Si l'on écoute l'argument de M. MULLER, dans le dossier de la zone 30, nous n'aurions pas écouté les minoritaires qui ont fait une pétition et nous ont demandé de modifier le projet. Nous serions allés de l'avant en écoutant l'immense majorité silencieuse.
- M. MULLER : ce n'est pas le même contexte. Il y avait eu de la communication concernant ce dossier, ce qui n'a pas été le cas de celui de la maison Bianchi.
- M. TERRIER : qu'est-ce qui vous garantit que les mêmes référendaires ne déposeraient pas un nouveau référendum contre un nouveau projet ?
- M. de TOLEDO : depuis le premier jour, je vous ai dit que le projet n'était pas viable. Ce n'est pas une question de compétence du conseil, mais aucun projet n'est viable sans démolir. Retirons donc le projet et proposons-en un autre, avec la démolition du bâtiment.
- Mme le Maire : je suis toujours très sensible à l'argument des droits démocratiques et j'ai déjà vécu l'expérience d'un référendum. Nous avons un autre projet bénéficiant d'une autorisation de construire. Même si rien ne dit que c'est ce projet que vous soutiendrez, vu que l'idée est de reprendre le dossier à zéro, l'idée est de prendre contact avec les référendaires et d'instaurer un dialogue avec eux dès le départ. Si nous voulons conserver le bâtiment, c'est le meilleur moyen de le faire. Par contre, si l'on arrive à un référendum et qu'on le perd, nous pourrions nous voir contraints de le revendre. Ce serait une très grande perte étant donné que la commune n'a pas d'autre réserve foncière. Vous êtes par ailleurs devenus très soucieux de la perte de ce référendum, car vous avez compris que nous devons, en tant qu'autorités, rester neutres et objectifs face aux arguments des référendaires qui, de leur côté, peuvent faire feu de tout bois. Il est rare qu'un référendum n'aboutisse pas, en particulier en ce qui concerne le logement. Nous dépensons des dizaines de milliers de francs pour la petite enfance (dans le cadre de la péréquation, notamment, ou par le GIAP), nous pourrions aussi en dépenser un peu en faveur des étudiants. Ce n'est pas que le projet n'est pas bon, c'est qu'il est voué à l'échec.
- M. VOUTAT : nous avons très mal communiqué, mais ce n'est pas une déculottée. Nous n'avons qu'une alternative : aller de l'avant et cela coûtera de l'argent ou revendre le bâtiment et la faute retomberait sur l'ancien conseil municipal qui l'avait acquis. L'erreur de conseil actuel serait d'aller de l'avant avec un projet qui n'est pas rentable. Les

référendaires n'ont aucun projet, si ce n'est que la commune vende le bâtiment. La question est de savoir si la population veut que la commune le conserve.

- M. MULLER : alors n'importe quel projet sera contré par un référendum.
- M. IMHOOS : tout le monde s'accorde à dire qu'il y a eu un problème de communication. Nous pouvons communiquer maintenant, c'est une question de choix.
- M. BENOIT : pourquoi, depuis le 24 novembre, n'avons-nous pas lancé une campagne d'information ? Depuis le début de cette législature, l'esprit du Conseil municipal est plus mercantile que précédemment. Si tous les services publics devaient être rentables, nous n'aurions pas d'hôpitaux, ni de transports publics. Le social est forcément non rentable, c'est une action en faveur de la collectivité. Soyons attachés au service public et non aux gains que nous pouvons retirer des services que nous vendons.
- M. de UTHEMANN : vous parlez de social, mais pensez-vous que la population de Vandœuvre est intéressée à faire du social ? Il y a 440 personnes que cela n'intéresse pas.
- M. GRUSON : si l'on veut faire du social, il faut faire du bon social, c'est-à-dire présenter des projets sociaux qui sont économiquement solides. La commission financière a-t-elle disposé d'un tableau comparatif des trois projets avec leurs avantages et leurs coûts. Il faut décider sur la base de dossiers solidement étayés. Ma critique est que nous n'avons pas eu de tableau économique pertinent. Ce n'est pas normal que l'exécutif n'obtienne pas les rapports d'experts qu'il demande, vous auriez dû disposer de ce rapport financier.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : j'accepte la critique, mais nous avons des plans financiers et des estimations de rentabilité pour les deux projets, que nous avons présentés en commission. Il est apparu ensuite qu'il fallait les approfondir, en particulier celui de la maison d'étudiants. Il y avait en effet une possibilité de réduire les coûts annuels du projet. C'est dans ce but que nous avons fait appel à des experts. L'idée était de voir comment la commune pouvait investir afin de réduire les futurs coûts annuels. C'est cela que nous avons voulu savoir grâce à des experts. Cela vous a été proposé au mois de juin 2010 et vous nous avez soutenus dans cette démarche. C'est ensuite que les choses ont mal tourné. Nous aurions dû recevoir ces éléments avant Noël, ce qui nous aurait permis d'étayer le dossier, car les plans financiers des régies ne nous ont pas semblé suffisamment approfondis.
- M. de TOLEDO : à Vandœuvre, nous sommes très social, car nous dépensons beaucoup pour l'aide sociale et humanitaire, ainsi que pour la culture. La différence entre cela et ce qui nous est imposé est que l'on maîtrise l'aide sociale, alors que l'on est prêt à s'engager dans ce projet sans savoir combien cela va nous coûter.
- M. BENOIT : quel que soit le projet, qu'il s'agisse de logement ou de crèche, cela nous coûterait encore plus cher que celui de maison d'étudiants, qui permet de réhabiliter ce bâtiment et de l'utiliser pour une bonne action.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : le bâtiment n'est pas du tout aux normes pour une crèche, par rapport à ses infrastructures, cela a été confirmé clairement par le DIP. Il y manque tout ce qui est exigé (couloirs, largeurs des cages d'escalier, etc.). Les responsables de crèches ont donné leur avis.
- M. BENOIT : nous avons pensé à des bureaux et à des arcades.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous y avons pensé, mais il nous été déconseillé de prévoir un projet mixte pour ce bâtiment, et nous avons à cette époque de la difficulté à louer l'arcade occupée aujourd'hui par *Sundew*. Nous avons fait des démarches pour des cabinets de médecins et cela n'a intéressé personne. Ces arguments contre la création d'une crèche nous ont été reconfirmés ces trois derniers mois. Concernant les logements que nous voulions réaliser, nous arrivions au même montant que le projet actuel, mais pour quatre appartements d'environ 150 mètres carrés. Les loyers moyens de ces appartements

auraient été de près de Fr. 4'000.- par mois, et nous avons relevé le fait que nous ne voulions pas proposer de logements à ce prix-là, car cela n'aurait même pas été des logements de standing.

- M. DESPLAND : on parle de 3,3 mio de francs pour une maison d'étudiants, mais sur ce montant il faut compter 2,5 mio pour la seule réfection du bâtiment, sans affectation particulière. La maison d'étudiants est le seul projet réversible et les chambres sont louées à l'année, ce qui ne serait pas le cas si nous créons des appartements.
- M. TERRIER : soit nous défendons notre projet jusqu'au bout, soit nous allons être contraints, une fois de plus sous la pression populaire, à vendre le bâtiment, car nous sommes tous d'accord que la rentabilité ne sera pas assurée, quel que soit le projet retenu. La maison a été achetée pour faire une crèche, mais nous avons ensuite envisagé la possibilité de la démolir et de reconstruire, ce qui aurait permis de la rentabiliser. J'avais compris que ce projet de maison d'étudiants était le seul viable. Je trouvais que c'était le moindre mal. Cela mettait en valeur un bâtiment qui constitue, depuis 2004, une verrue au milieu du village. Si l'alternative est de défendre ce projet ou de vendre le bâtiment, je suis pour la première solution. Les référendaires auront les mêmes arguments financiers contre des logements. Nous avons jusqu'en mai pour rebondir et expliquer le projet, la façon de le financer, etc. Et les référendaires ne savent sans doute pas tous ce qu'ils ont signé. Je ne suis pas sûr que nous partions perdants en défendant ce projet. Nous avons encore le temps de bien communiquer. Le projet peut être défendu financièrement, socialement et architecturalement. Nous avons moins à perdre financièrement avec la maison d'étudiants qu'avec des logements.
- Mme la présidente : je vous propose de passer au vote. Si nous annulons la délibération, cela nous laisse le temps de présenter un autre projet, sachant que l'autorisation de construire est valable jusqu'en janvier 2012. La maison ne nous coûte rien actuellement, et elle est habitée par quelqu'un.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### **4. Projet de délibération**

*Annulation de la délibération votée en date du 13 septembre 2010 ouvrant un crédit d'engagement de F 3 500 000 destiné aux travaux de transformation de l'immeuble, propriété de la commune de Vandœuvres, sis 2 chemin du Manoret, en logements pour étudiants*

#### **DÉLIBÉRATION**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la délibération votée par le Conseil municipal en date du 13 septembre 2010 ouvrant un crédit d'engagement de F 3 500 000 destiné aux travaux de transformation de l'immeuble, propriété de la commune de Vandœuvres, sis 2 chemin du Manoret, en logements pour étudiants,

Attendu que cette délibération a fait l'objet d'un référendum communal,



Attendu que le Conseil d'Etat a constaté le 24 novembre 2010 l'aboutissement du référendum déposé au service des votations et élections le 5 octobre 2010 comprenant 438 signatures, dont 422 validées,

Attendu que cette parcelle a été acquise en 2004, qu'un concours a été organisé pour la réhabilitation du bâtiment en 2005, que le concours a abouti à un projet de logements, que divers oppositions et recours ont retardé l'avancement du projet en 2006 et 2007, qu'à mi-2007 l'autorisation de construire a été obtenue pour la réalisation de logements, qu'au vu de l'état de vétusté de l'immeuble le conseil s'est déclaré favorable à un projet de démolition-reconstruction en 2008, lequel a reçu un préavis défavorable de la Commission des monuments, de la nature et des sites à fin 2008, qu'après avoir considéré différentes alternatives, le conseil s'est alors prononcé en faveur d'une réhabilitation du bâtiment en logements pour étudiants, qu'une autorisation de construire complémentaire a été délivrée pour ce projet en août 2009, actuellement en force, que suite à l'établissement d'un plan financier dans ce sens, le crédit d'engagement ayant fait l'objet du référendum a été voté en septembre 2010,

Vu la volonté du conseil municipal de conserver la parcelle dans le patrimoine communal, compte tenu de sa situation privilégiée au cœur du village de Vandœuvres et le manque de réserves foncières communales,

Sensible au fait qu'une partie significative de la population émet des réserves à l'endroit du projet en question, et compte tenu du souhait des autorités politiques à communiquer de façon complète et transparente pour aboutir sereinement à un projet rassemblant le plus grand nombre,

Vu le préavis favorable de la commission bâtiments, feu et sécurité du 24 janvier 2011,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE, dans sa séance du 31 janvier 2011,**

**par                    7 voix favorables    7 voix défavorables    1 abstention**

**Voix prépondérante favorable de Mme la présidente**

D'annuler la délibération votée en date du 13 septembre 2010 ouvrant un crédit d'engagement de F 3 500 000 destiné aux travaux de transformation de l'immeuble, propriété de la commune de Vandœuvres, sis 2 chemin du Manoret, en logements pour étudiants.

## **5. Propositions du Maire et des Adjoints**

- Mme le Maire : il faudra que les commissions Routes et Financière se réunissent concernant la participation financière de la commune à un projet de collecteur collectif privé au chemin Vert.
- Décision : en discuter en commission financière lors de la séance programmée le 12 avril prochain pour les comptes 2010.

- Une séance de la commission Ecole, sports et loisirs est programmée pour le lundi 14 mars 2011.

## **6. Propositions individuelles et questions**

- M. DESPLAND : je ne regrette pas la subvention accordée à la Fondation Bodmer, l'exposition était magnifique.
- M. TERRIER : nous avons eu la chance d'être reçus par l'initiateur de cette exposition, c'était brillant. Merci d'avoir soutenu cette exposition.
- Mme le Maire : vous êtes chaleureusement conviés au bilan de législature le 10 février prochain.

## **7. Date de la prochaine séance**

**séance n° 26 : lundi 7 mars 2011 à 20 h 15 (NB. il a ultérieurement été décidé de supprimer cette séance)**

## **8. Dossier de naturalisation (huis clos)**

La séance publique est levée à 22h00.

Le Secrétaire du Conseil municipal

**Bernard GRUSON**

La Présidente du Conseil municipal

**Véronique CHRISTE**